

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25573**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

MASTER : MASTER Histoire – Patrimoines – Études européennes spécialité Patrimoines et archéologie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Lorraine, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Président de l'Université de Lorraine, Recteur de l'académie, chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

126 Histoire

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Liste des activités visées par le diplôme :

Le professionnel est amené à réaliser des rédactions de rapports (rapports finaux d'opération en archéologie), de notes de synthèse et d'articles. Il rédige également des travaux de recherche, mais aussi de vulgarisation.

Il sera amené à travailler dans le secteur des collectivités, mais aussi dans le secteur privé ou le monde associatif.

Compétences transverses :

- Construire un discours scientifique sur un objet d'étude ou des sources documentaires ;
- Être capable de produire un travail de recherche en autonomie : maîtriser les enjeux et la méthodologie de la recherche, savoir faire preuve d'innovation et d'esprit critique ;
- Développer un exposé oral devant des publics variés (étudiants, jurys d'enseignants, élèves, professionnels...);
- Maîtriser les technologies de l'information et de la communication ;
- Capacité à développer une approche internationale.

Compétences spécifiques aux parcours Patrimoines-Arts-Histoire et Archéologie :

- Avoir une connaissance approfondie des contextes historiques depuis l'Antiquité jusqu'à l'époque contemporaine pour le parcours Patrimoines-Arts-Histoire ; surtout pour les périodes antique et médiévale pour le parcours Archéologie ;
 - Utiliser les méthodes de recherche en histoire, histoire de l'art et archéologie : savoir constituer un corpus homogène, être capable de mener une critique interne et externe de sources documentaires écrites, artistiques et archéologiques ;
 - Maîtriser les enjeux et prérequis des différents domaines professionnels qui s'offrent aux étudiants en Histoire de l'Art/Archéologie ;
 - Savoir manier les sciences auxiliaires et avoir connaissance des technologies spécifiques de l'histoire, l'histoire de l'art et l'archéologie.
- En Patrimoines-Arts-Histoire : paléographie, épigraphie, numismatique, outils de médiation culturelle, outils documentaires, outils analytiques de technologie au service de l'histoire de l'art. En Archéologie : SIG, topographie, méthodes de prospection archéologiques, céramologie, etc.

- Connaissance des institutions et des métiers de la culture et du patrimoine
- Maîtriser l'environnement professionnel
- Savoir s'intégrer dans un projet collectif (fouilles archéologiques, activités de mise en valeur du patrimoine...)
- Aptitude à la recherche de manière autonome et se former en autonomie
- Capacité d'ouverture à l'international (en particulier à la Grande Région).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Administrations
Entreprises Privées
Monde associatif
Chercheur
Animateur du patrimoine
Attaché/Attachée de conservation du patrimoine
Chargé/Chargée d'études et d'inventaire patrimoine
Conservateur demusée
Assistant/Assistante d'édition

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

K1201 : Action sociale

K1802 : Développement local

K1601 : Gestion de l'information et de la documentation

K1602 : Gestion de patrimoine culturel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La spécialité Patrimoines et Archéologie du Master Histoire-Patrimoines-Études Européennes se déroule en 4 semestres, totalisant 120 ECTS, soit 30 par semestre. Elle comprend deux parcours : Patrimoines-Arts-Histoire et Archéologie.

Il y a 5 UE de tronc commun à l'ensemble du master : UE langues et TICE, Sociétés et cultures européennes et épistémologie et historiographie.

En master 1, les étudiants suivent aussi les UE actualité de la recherche et spécialisation et l'UE travail de recherche ou stage avec présentation orale.

En master 2, ils suivent l'UE formation dans la discipline, les UE de spécialisation et des UE Spécialité : recherche ou stage, avec mémoire écrit et présentation orale.

Master 1

Semestre 7 :

UE Outils - 3 ECTS

UE Sociétés européennes - 3 ECTS

UE Épistémologie / historiographie - 6 ECTS

UE Actualité de la discipline - 9 ECTS

UE Spécialisation - 9 ECTS

Semestre 8 :

UE Langues - 3 ECTS

UE Sociétés européennes - 3 ECTS

UE Travail de recherche - 12 ECTS

UE Oral - 3 ECTS

UE Spécialisation - 9 ECTS

Master 2

Semestre 9 :

UE Langues - 3 ECTS

UE Formation dans la discipline - 9 ECTS

UE Spécialisation - 9 ECTS

UE Spécialisation - 9 ECTS

Semestre 10 :

UE Spécialité - 21 ECTS

UE Spécialité - 9 ECTS

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	Jury d'enseignants-chercheurs et de professionnels, selon composition votée par le Conseil d'administration de l'Université de Lorraine

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale**Référence du décret général :**

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 2 juillet 2013 relatif aux habilitations de l'Université de Lorraine à délivrer des diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

Université de Lorraine

<http://www.insertion.univ-lorraine.fr/>

Autres sources d'information :

www.univ-lorraine.fr > offre de formation

Lieu(x) de certification :

Université de Lorraine

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Lorraine - Site de Nancy et Metz

Historique de la certification :

Diplôme intégré conformément à la réforme LMD en 2005, révisé en 2008. Il est issu des MASTER précédemment habilités à Metz et à Nancy.